

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 21 Mars 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	14.03.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	14.03.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	13
		CONSEILLERS ABSENTS représentés	2

L’an deux mille six, le 21 Mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire.**

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, SAILLY conseillers
- Etaient absents représentés : Messieurs PROUIN et SIMON
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération acquisition parcelles devant les commerces
Délibération heures complémentaires personnel communal
Délibération avenant au marché travaux Rue de Bas
Compte Administratif 2005
Approbation du compte de gestion du Receveur 2005
Budget 2006
Bilan financier Action jeunesse
Travaux Rue de Bas
Compte rendu de la commission Cadre de Vie
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 7 février 2006

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération acquisition parcelles devant les commerces

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’afin de réaliser les travaux de la rue de bas il y a lieu de procéder à l’acquisition des terrains devant les commerces (supérette, café et boulangerie). Le service des domaines a estimé le terrain entre 15 et 20€ le m². Monsieur le Maire a contacté les deux propriétaires concernés qui ont donné leur accord pour céder le terrain au prix de 17€50 le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à acheter ces terrains au prix de 17€50 le m² et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2. Délibération heures complémentaires personnel municipal

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée l’article 3 du décret n°91.298 du 20 mars 1991 régissant la situation des agents à temps complet et non complet. Il expose au Conseil que pour assurer la bonne marche des services municipaux il est parfois nécessaire d’avoir recours aux heures complémentaires et supplémentaires pour rémunérer les agents sollicités au-delà de leur horaire normal et demande au conseil de se prononcer sur cette mesure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition que les agents de catégorie B et C, toutes filières confondues, puissent bénéficier du paiement des heures complémentaires/supplémentaires effectuées au-delà de leur durée hebdomadaire de travail, en cas de nécessité de service.

3. Délibération avenant au marché travaux rue de bas

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux complémentaires pourraient être envisagés dans le cadre du chantier Rue de bas et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour demander un avenant au marché.

Le Conseil municipal, accepte l'éventualité d'un complément de travaux et autorise le Maire à prendre un avenant au marché de la Rue de Bas.

4. Compte administratif 2005

Sous la Présidence de Michel Bourdeau, Jean-François Capo Canellas présente le compte administratif 2005 qui fait ressortir un résultat positif en fonctionnement et en investissement

Section de fonctionnement	107433.97
Section d'investissement	60 245.08

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2005 (conformément à la réglementation M. le Maire ne participe pas au vote)

Affectation du résultat 2005

Il est proposé aux membres du Conseil d'affecter les 107433€ d'excédent de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

17.433€ en report d'excédent sur la section de fonctionnement 2006
90.000€ en virement sur la section d'investissement 2006 (compte 1068)

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité cette affectation du résultat de fonctionnement 2005

5. Approbation du compte de gestion du Receveur 2005

L'adjoint aux finances fait état de la concordance entre le compte administratif 2005 et le compte de gestion 2005 du receveur municipal. Monsieur le Maire met au vote le compte de gestion 2005.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2005 du Receveur municipal

6. Budget 2006

Jean-François Capo Canellas, suite au débat sur les orientations budgétaires effectué en Conseil du 7 février, au vote des taux d'imposition 2006 et aux différents travaux de la commission des finances propose au conseil la répartition budgétaire suivante :

Section de Fonctionnement DEPENSES (en €) :

Chap 11	Charges à caractère général	248.000
Chap 12	Charges de personnel	389.000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	110.000
Chap 66	Charges financières	18.000

TOTAL 765.000

Section de Fonctionnement RECETTES (en €) :

Chap 70	Produits des services du domaine et des ventes	101.000
Chap 73	Impôts et taxes	307.000
Chap 74	Dotations subventions participations	313.000
Chap 75	Autres produits de gestion courante	16.000
Chap 13	Atténuation de charges	10.567
Chap 2	Excédent de fonctionnement reporté	17.433

TOTAL 765.000

Section d'investissement DEPENSES (en €) :

Chap 13	subvention d'investissement	119.000
Chap 16	Emprunts et dettes assimilés	35.000
Chap 20	Immobilisations incorporelles	11.000
Chap 21	Immobilisations corporelles	808.645
Chap 23	Immobilisations en cours	559.000
	Solde exécution négatif	89.755

TOTAL **1.622.400**

Section d'investissement RECETTES (en €) :

Chap 10	Dotations, fonds et réserves	30.000
Chap 13	Subventions d'investissement	982.400
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	480.000
Chap 23	Immobilisations en cours	30.000
024	produit des cessions	10.000
1068	excédent de fonctionnement	90.000

TOTAL **1.622.400 €**

7. Bilan financier Action Jeunesse

Jean-François Capo Canellas remet à chaque membre du Conseil un bilan financier et de fréquentation pour l'année 2005 concernant la garderie et le centre de loisirs. Il en ressort que la garderie connaît une fréquentation importante le matin et le soir – le mercredi une moyenne de 22 enfants – par contre pour le centre de loisirs on constate une légère baisse de fréquentation lors des petites vacances.

Il informe le Conseil qu'un jeune préparant un BP JEPS va effectuer pendant 7 mois un stage sur la commune. Il demande au conseil l'autorisation de lui attribuer une indemnité de 150€ par mois afin de couvrir ses frais de déplacement.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire à verser pendant 7 mois une indemnité de 150€ par mois à ce stagiaire, afin de couvrir ses frais de déplacement.

8. Travaux Rue de Bas

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux rue de Bas. Des déviations de réseaux ont été réalisés sur les propriétés Lecouteux et Villefroy et une demande de subvention au Département a été faite. Un plan de circulation est affiché pour les différentes phases du chantier.

9. Compte rendu de la commission Cadre de vie

Didier Legrand remet à chaque membre du Conseil un compte rendu de la commission communale du cadre de vie. Il en commente tous les points et fait part de la priorité mise sur la restauration ou la création de chemins piétonniers afin de permettre aux promeneurs ou randonneurs d'accéder de la forêt au chemin de halage en meilleure sécurité.

10. Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- Que les travaux d'abattage d'arbres appartenant à la commune ont été effectués et que le bois stocké sera enlevé par cette entreprise.
- Qu'un comptage nocturne de cervidés aura lieu du 7 mars au 6 avril en forêt de Roumare
- Que l'agglo ayant pris la compétence eau en janvier 2005, va procéder à des travaux pour alimenter Saint-Pierre-de-Manneville (qui dépendait du syndicat de St martin de Boscherville) car les diamètres de canalisation ne correspondent pas. Un surpresseur va être installé près de la rue Maze.

Yves Bazire met en garde sur ce projet d'installation de surpresseur qui peut occasionner des dégâts dans les habitations et aux installations existantes à proximité du Puits Fouquet.

- Q'un panneau municipal va être acheté et mis sur le mur de l'actuelle garderie quand les travaux d'aménagement seront terminés.

Le Conseil Municipal autorise l'achat d'un panneau municipal et demande que cette dépense soit réglée sur la section d'investissement.

- Que les travaux d'assainissement Chemin du Gal devraient commencer mi avril.
- Que la DDI envisage de faire cette année la réfection de la RD 51 jusqu'à la Chaussée de Caumont, et sur la RD67 du Clos des Roses au Bac.
- Que pour les travaux prévus à la Mairie : Renforcement plancher salle des mariages, réfection façade nord, escalier extérieur avec ouverture sortie de secours, et reprise totale du plancher du secrétariat, des devis ont été faits ou sont en cours d'établissement. Vu le montant des travaux, il y a lieu de demander des subventions aux organismes susceptibles de pouvoir nous aider.

Le Conseil, après en avoir délibéré : autorise le Maire, à faire les demandes de subventions auprès de différents organismes.

- Qu'il a assisté en Préfecture avec Yves Bazire à une réunion concernant le PPI 'Plan particulier d'intervention et à une autre sur le PCS (Plan communal de sauvegarde).
A ce sujet, Yves Bazire informe le conseil qu'il faudra une mobilisation de tous pour rédiger des fiches techniques en cas de problèmes ou de catastrophes, avec les personnes à contacter et les gestes indispensables à faire dans l'urgence.
- Qu'un bureau municipal, élargi aux élus membres de la commission commerce et artisanat s'est réuni et a retenu le projet de Mr et Mme Marc pour la construction d'un salon de coiffure à l'emplacement de la maison Villefroy.
- Que deux panneaux informatifs vont être installés par le Département afin de prévenir les usagers du bac en cas d'arrêt de celui-ci.
- Que le foyer rural de St- Pierre- de- Manneville organise sa randonnée VTT « La Mannevillaise » le dimanche 14 mai.
- Que l'inspecteur de l'Education Nationale l'a informé qu'un poste E (instituteur spécialisé pour aider les enfants en difficulté) sera basé à Sahurs à la prochaine rentrée pour toutes les écoles de la boucle.

11. Tour de table

Didier Legrand informe le Conseil que des demandes de subventions peuvent être faites auprès du Département en ce qui concerne les classes vertes ou découverte et qu'il va en faire la demande pour la classe poney et la classe découverte organisées cette année.

Pierre Pasquis se fait l'interprète de Jean Simon pour annoncer que le recensement est terminé et que cet important travail s'est fait dans une bonne ambiance.
A ce sujet Monsieur le Maire remercie Jean Simon et Pierre Pasquis pour le travail effectué à cette occasion.

Bernard Legois signale que l'eau stagne encore devant la propriété Miray, lors de grosses averses.

Yves Bazire demande que la numérotation des habitations soit revue suite aux anomalies rencontrées lors du recensement.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE